

10/10/2011

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
Cabinet du Ministre

N° 630 / 31007 / CAB / 2011

Aux Sociétés : Burundi Tobacco Company

British American Tobacco

VIRÉ

N/RÉ

Objet

Instructions Ministérielles sur :

- les Exigences d'Informations sanitaires sur les produits du tabac,
- l'interdiction de la vente de cigarettes aux enfants et dans certains lieux publics,

Messieurs,

Conformément à l'article 11 de la Convention Cadre sur le Contrôle du tabac, laquelle Convention a été ratifiée par le BURUNDI en date du 8 novembre 2005 et qui vise à sensibiliser le public sur les dangers encourus par les fumeurs;

Compte tenu de l'importance de la protection de la santé publique, de la nécessité de lutter contre le fléau social que constitue dans nos sociétés, le tabagisme ;

Considérant que nous sommes appelés à protéger les générations actuelles et futures des impacts sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux négatifs du tabagisme ;

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida porte à votre connaissance que les instructions suivantes doivent être de stricte application.

- Sur chaque paquet de cigarettes, des messages lisibles de mise en garde relatifs à la santé doivent être écrits en Kirundi et en Français comme par exemple :

« FUMER EST NEFASTE POUR LA SANTE. FUMER EST PREJUSTICIALE A LA SANTE »

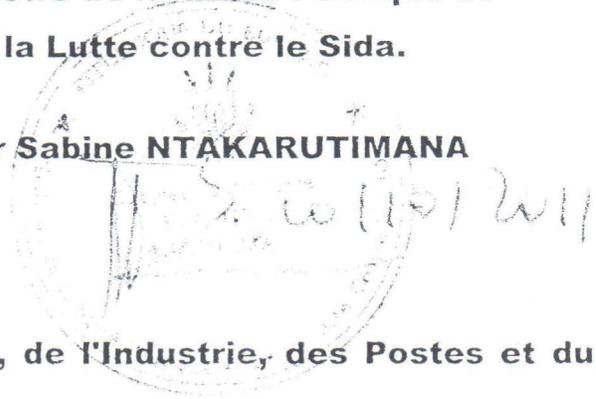
Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida est libre de changer ou varier le format, le type, la taille et le texte d'un quelconque message relatif à la santé par l'introduction d'une réglementation sur le tabac.

- La vente des cigarettes aux enfants de moins de 18 ans est interdite.
- La vente de cigarettes dans les écoles, les hôpitaux, les stades et leurs alentours est interdite.

Espérant que ces instructions ne souffriront d'aucune négligence de votre part, veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre de la Santé Publique et
de la Lutte contre le Sida.

Hon. Dr Sabine NTAKARUTIMANA



TCPI

Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du
Tourisme

Madame la Ministre des Télécommunications, de l'Information, de la
communication et des Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre de l'Enseignement de Base et secondaire, de
l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de
l'Alphabétisation

Monsieur le représentant de l'OMS au BURUNDI

Monsieur le Secrétaire Permanent au MSPLS

Madame l'Inspecteur Général de la Santé Publique

Monsieur le Directeur Général de la Santé Publique

Monsieur le Directeur du PNILMCNT